



BULLETIN D'ADHESION 2018

Nom :
Prénom :
Toque:
Domiciliation professionnelle :
Tél :
Fax :
Adresse e-mail :
N° de SIRET :
Nombre de salariés non-avocats au sein de votre cabinet :
Nombre de salariés avocats au sein de votre cabinet :

Le montant de votre cotisation pour l'année 2018 est de :

- | | |
|--|------|
| • Elèves – avocats : | 20 € |
| • Avocats de moins de 2 ans de barreau : | 30 € |
| • De 2 ans à 5 ans de barreau : | 40 € |
| • Plus de 5 ans de barreau : | 60 € |
| • Membre sympathisant de plus de 40 ans (sans droit de vote) | 90 € |

LA COTISATION UJA 2018

Les cotisations acquittées sont valables pour l'année civile, soit du 1^{er} JANVIER au 31 DECEMBRE de l'année en cours.

Nous vous remercions de bien vouloir retourner votre bulletin d'adhésion complété, accompagné de votre règlement à l'ordre de l'UJA de LYON, à déposer dans la Toque UJA au Palais.

Un reçu vous sera adressé.

- Le montant de cette cotisation est **déductible** de vos recettes imposables au titre des cotisations syndicales et professionnelles, si vous exercez à titre libéral.
- Pour les salariés n'ayant pas opté pour la déduction de leurs frais réels, les cotisations versées aux organismes syndicaux ouvrent droit à une **réduction d'impôts** égale à 30 % des sommes versées, dans la limite de 1 % du revenu brut relevant de la catégorie des traitements et salaires.

Pour l'Union des Jeunes Avocats de LYON,

Le Bureau

www.fnuja.com/ujalyon
www.facebook.com/uja.delyon

